



BULLETIN D'INSCRIPTION

Aux marchés nocturnes artisanaux et du terroir

Tous les mardis du 7 juillet au 25 août 2026 (sauf le mardi 14 juillet) de 18h30 à 23h
Place des Grandes Salorges et place de la Cathédrale (rue de la Gare)
44740 Batz-sur-Mer

A renvoyer au plus tard le 13 avril 2026 à l'adresse suivante :

Office de tourisme – 25 rue de la Plage – 44740 BATZ-SUR-MER

ou par e-mail à office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr

Tél. +33(0)2 40 23 92 36

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom : Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Tél. / Port. :

Adresse estivale (si différente) :

E-mail :

Site Internet ou réseaux sociaux :

Nature du Commerce ou de l'Artisanat (produits en vente) :

RÉSERVATIONS

Je souhaite réserver pour * (minimum 4 marchés / 7) :

- Mardi 7 juillet
 - Mardi 21 juillet
 - Mardi 28 juillet
 - Mardi 4 août
 - Mardi 11 août
 - Mardi 18 août
 - Mardi 25 août

* Je m'engage à être présent(e) aux dates mentionnées. Dans le cas contraire, j'ai bien pris note que toute absence non justifiée (certificat médical, déclaration d'accident, de vol) avant l'événement n'entraînera pas de remboursements.

Tarif : 5,00€ le mètre linéaire (minimum de perception : 10,00 €. Soit : 2 mètres)

Gratuit pour les exposants ayant souscrit au « Supplément Gourmand » dans le cadre du partenariat 2026 dans la limite de 2 mètres linéaires.

✓ Total: mètre(s) linéaire(s) x 5,00 € x nombre de marchés = €

MATÉRIEL & PUISSANCE

Détaillez votre équipement : parasol, fourgon, camion, ... (précisez H x L x l de l'aménagement).

.....
.....
.....

Je souhaite avoir de l'électricité. Précisez le matériel et leur puissance :

.....
.....
.....

- Les commerçants tenant un stand à caractère alimentaire ou salissant devront installer une bâche au sol pour protéger des salissures (graisses, tâches de vin, sucre, ...).
- La commune ne fournit pas de stand.

Commentaires :

.....

Date : Signature :

Documents* à joindre à ce bulletin

- Copie d'un document d'identité
- Attestation d'immatriculation au registre des entreprises téléchargeable en ligne →
<https://registre.entreprises.gouv.fr>
- Attestation d'assurance en cours de validité pour juillet et août 2026
- Carte de commerçant ambulant (auprès de la CCI ou CMA)
- Pour les artistes : une attestation d'affiliation à la Maison des artistes
- Pour les associations : un récépissé de déclaration de création d'une association
- Chèque à l'ordre du « Trésor Public »
- La liste et les photos des produits proposés à la vente.

*Tout dossier incomplet sera refusé.

Vente d'alcool

Rappel article 7 du Règlement général des marchés nocturnes de Batz-sur-Mer : **la vente d'alcool supérieur à 18° est interdite.**

La vente d'alcool inférieur à 18° est réglementée. Pièces justificatives à fournir à la Police Municipale :

- Permis d'exploitation (formation PVBN obligatoire pour la vente d'alcool), OU,
- Licence, OU,
- Autorisation de débit de boisson temporaire.

Contact et informations :

**Police Municipale de Batz-sur-Mer
26 rue Vaucourt Singer
02 40 23 91 99
policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr**